

CONSEIL

Cent quatorzième session

PROJET DE RAPPORT

SUR LA CENT QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL

Genève
du lundi 27 novembre au mercredi 29 novembre 2023
Rapporteur : M. S. Bachtobji (Tunisie)

Tables des matières

Introduction.....	1
Participation	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs	2
Rapport du Président du Conseil.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	3
Élection du Bureau	3
Adoption de l'ordre du jour.....	3
Projets de rapports sur la cent treizième session et la sixième session extraordinaire du Conseil.....	3
Rapport sur les questions examinées aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	3
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2023	3
b) Programme et Budget pour 2024.....	4
c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation	5
d) Autres points examinés aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	5
Dates et lieux des prochaines sessions	6
Rapport de la Directrice générale	6
Présentation des plans de riposte de l'OIM en cas de crise pour 2024	7
Débat général.....	10
Débat de haut niveau – Effets du climat sur la mobilité humaine : appel mondial en faveur de la recherche de solutions	14
Présentation du premier ambassadeur itinérant de l'OIM.....	17
Clôture de la session.....	17

Liste des sigles et abréviations

COP 28	Vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
RSO	Revenus de soutien opérationnel

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT QUATORZIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1403 du 30 novembre 2022, le Conseil s'est réuni pour sa 114^e session le lundi 27 novembre 2023 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu six séances, présidées par M. L. A. Gberie (Sierra Leone), Mme K. Stasch (Allemagne), M. S. Yun (République de Corée) et M. L. J. Chuquihuara Chil (Pérou), auxquelles certains participants ont pris part en ligne.

Participation¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Congo	Iran (République islamique d')	Nigéria	Serbie
Afrique du Sud	Costa Rica	Irlande	Norvège	Sierra Leone
Albanie	Côte d'Ivoire	Israël	Nouvelle-Zélande	Slovaquie
Algérie	Croatie	Italie	Ouganda	Slovénie
Allemagne	Cuba	Jamaïque	Pakistan	Somalie
Angola	Danemark	Japon	Panama	Soudan
Antigua-et-Barbuda	Djibouti	Jordanie	Paraguay	Soudan du Sud
Argentine	Égypte	Kazakhstan	Pays-Bas (Royaume des)	Sri Lanka
Arménie	El Salvador	Kenya	Pérou	Suède
Australie	Équateur	Kirghizistan	Philippines	Suisse
Autriche	Espagne	Lesotho	Pologne	Suriname
Azerbaïdjan	Estonie	Lettonie	Portugal	Tadjikistan
Bahamas	États-Unis d'Amérique	Libye	République de Corée	Tchad
Bangladesh	Éthiopie	Lituanie	République de Moldova	Tchéquie
Barbade	Fédération de Russie	Luxembourg	République de Moldova	Thaïlande
Bélarus	Fidji	Macédoine du Nord	République démocratique du Congo	Timor-Leste
Belgique	Finlande	Madagascar	République démocratique populaire lao	Togo
Bolivie (État plurinational de)	France	Malawi	République dominicaine	Trinité-et-Tobago
Bosnie-Herzégovine	Gabon	Maldives	République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Botswana	Gambie	Mali	Roumanie	Türkiye
Brésil	Géorgie	Malte	Royaume-Uni	Tuvalu
Bulgarie	Ghana	Maroc	Rwanda	Ukraine
Burkina Faso	Gruzie	Maurice	Saint-Siège	Uruguay
Burundi	Guatemala	Mexique	Samoa	Vanuatu
Cabo Verde	Guyana	Mongolie	Sénégal	Venezuela (République bolivarienne du)
Cambodge	Haïti	Monténégro		Viet Nam
Cameroun	Honduras	Mozambique		Yémen
Canada	Hongrie	Myanmar		Zambie
Chili	Îles Marshall	Namibie		Zimbabwe
Chine	Inde	Népal		
Chypre		Nicaragua		
Colombie		Niger		

3. Le Bahreïn, le Bhoutan, l'Indonésie et le Qatar étaient représentés par des observateurs.

¹ La liste des participants est reproduite dans le document C/114/9. Sauf indication contraire, les documents et les diaporamas sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme alimentaire mondial (PAM) étaient représentés par des observateurs.

5. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Ligue des États arabes, l'Ordre souverain de Malte, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine et l'Union européenne étaient représentés par des observateurs, de même que les entités suivantes : l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Amel Association International, Caritas Internationalis, le Comité consultatif mondial des amis, le Conseil international des agences bénévoles, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Initiatives et Changement International, Migrant Help, l'Observatoire des situations de déplacement interne, l'Organisation internationale des employeurs, Save the Children et le Service social international.

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs

6. Le Président a déclaré la 114^e session du Conseil ouverte le lundi 27 novembre 2023 à 10 h 10.

7. Le Conseil a noté que le Président avait confirmé que tous les pouvoirs avaient été trouvés en bonne et due forme.

Rapport du Président du Conseil

8. Le Président sortant, M. L. A. Gberie (Sierra Leone), a dit que durant son mandat de 12 mois, il s'était employé à stimuler le dialogue entre les États Membres pour permettre à l'OIM de concrétiser ses priorités, de fournir une assistance et un soutien essentiels aux migrants et de répondre rapidement aux situations d'urgence partout dans le monde, et ce bien souvent dans des circonstances extrêmement difficiles. Cette année avait également été marquée par la mise en œuvre des mesures de réforme budgétaire convenues par les États Membres, qui permettaient un financement plus durable et plus souple dans les principaux domaines d'action de l'OIM, et par l'élection de la toute première femme Directrice générale depuis la création de l'Organisation 75 ans auparavant.

9. Le Président sortant a brièvement évoqué ses visites dans deux bureaux de l'OIM, au Kenya et au Maroc, au cours desquelles il avait échangé avec des membres du personnel de l'Organisation sur un large éventail de sujets à l'occasion de rencontres organisées par des fonctionnaires de l'OIM sur place et où il avait été frappé par leur enthousiasme à l'égard de l'action menée par l'Organisation. Cet élan, associé à des connaissances techniques poussées et à la volonté de collaborer avec les communautés de migrants et les autorités locales, était source d'efficacité accrue. Lors de ses visites, il avait également rencontré des donateurs, des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations humanitaires ainsi que les bénéficiaires de différents projets de l'OIM.

10. Si l'OIM avait continué de croître en 2023, les défis qu'elle devait relever aussi. Dans un contexte marqué par des déplacements mondiaux sans précédent, les États Membres devaient absolument redoubler d'efforts pour soutenir l'Organisation, en mettant l'accent sur les activités relatives aux droits des migrants, au changement climatique et aux voies de migration régulières. Pour l'OIM, assurer sa propre croissance durable au moyen de financements souples demeurait une priorité.

11. La Directrice générale a remercié le Président sortant pour les conseils qu'il avait fournis pendant ses quatre années à la tête du Bureau du Conseil, période pendant laquelle il avait fait preuve d'une remarquable capacité à diriger et avait assuré la bonne administration de l'Organisation en nouant des alliances et des amitiés.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

12. L'Administration a signalé que, depuis la publication du document C/114/4/Rev.1, des paiements avaient été reçus de six États Membres en règlement de contributions assignées restant dues depuis moins de deux ans. Seize États Membres restaient visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution de l'OIM et dix d'entre eux conservaient leur droit de vote. Il a été rappelé aux États Membres en retard de paiement que l'Organisation leur offrait la possibilité de négocier un échéancier de paiement souple. Les échéanciers de ce type étaient caractérisés par trois éléments importants : l'État Membre devait effectuer un premier paiement en règlement de la contribution assignée due pour l'année en cours ; il devait souscrire à un échéancier de paiement pluriannuel ; et il avait la possibilité de régler ses arriérés dans la monnaie locale du pays, à condition que l'Organisation soit en mesure d'utiliser les fonds dans ce pays à relativement court terme.

13. Le Conseil a pris note du document C/114/4/Rev.1 ainsi que des informations additionnelles communiquées par l'Administration concernant les paiements qui avaient été reçus.

Élection du Bureau

14. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Présidente :	Mme Katharina Stasch (Allemagne)
Premier Vice-Président :	M. Seong deok Yun (République de Corée)
Second Vice-Président :	M. Luis Juan Chuquihuara Chil (Pérou)
Rapporteur :	M. Sabri Bachtobji (Tunisie)

Adoption de l'ordre du jour

15. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/114/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/114/10.

Projets de rapports sur la cent treizième session et la sixième session extraordinaire du Conseil

16. Le Conseil a adopté la résolution n° 1407 du 27 novembre 2023 approuvant les rapports sur sa 113^e session (C/113/L/7) et sur sa sixième session extraordinaire (C/Sp/6/L/3). Les rapports ont été publiés ultérieurement sous les cotes C/113/12 et C/Sp/6/5, respectivement.

Rapport sur les questions examinées aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2023

17. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa trente-troisième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2023 (C/114/7), dans lequel il était indiqué que la partie administrative du budget et le niveau des revenus de soutien opérationnel (RSO) restaient inchangés à 65 352 240 francs suisses et 174,9 millions de dollars É.-U. respectivement, et que la partie opérationnelle du budget était passée de 2,37 milliards de dollars É.-U. à 3,34 milliards de dollars É.-U..

18. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2023.

19. Le Conseil a pris note du document C/114/7.

b) Programme et Budget pour 2024

20. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait élaboré le Programme et Budget pour 2024 (document C/114/6) en tenant compte des dispositions de la résolution du Comité permanent n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM. À la trente-troisième session du Comité permanent, l'Administration avait proposé que le montant de la partie administrative du budget soit établi à 77 113 216 francs suisses en 2024. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 1,8 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation de 573,9 millions de dollars É.-U. par rapport au budget de 2023 présenté à la même époque de l'année précédente. Le montant estimatif des RSO – 210 millions de dollars É.-U. – avait été calculé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées. Après examen, le Comité permanent avait recommandé que le Conseil approuve la partie administrative du budget à hauteur de 77 113 216 francs suisses, ainsi que la partie opérationnelle du budget à hauteur de 1,8 milliard de dollars É.-U..

21. Il avait été rappelé que la Directrice générale avait demandé une analyse de la structure organisationnelle de l'OIM et qu'elle avait communiqué aux groupes régionaux des informations sur l'examen organisationnel. De premiers aménagements structurels au Siège seraient opérés au début de 2024, tandis que l'examen de la structure sur le terrain se poursuivrait jusqu'au deuxième trimestre de 2024. L'Administration avait été remerciée pour les efforts suivis qu'elle déployait pour concevoir une structure propre à renforcer la responsabilité en matière de résultats et l'utilisation optimale des ressources.

22. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil invite la Directrice générale à procéder aux aménagements nécessaires de la structure organisationnelle, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte des opinions exprimées par les États Membres, et à rendre compte de ces aménagements à la session suivante du Comité permanent.

23. Une représentation a dit que les futurs documents budgétaires devraient contenir des données plus détaillées sur l'inflation et sur les corrections correspondantes. En outre, le passage à la budgétisation axée sur les résultats devait se faire en étroite collaboration avec les États Membres. De même, il convenait d'inclure les États Membres dans l'établissement des priorités du programme de travail et dans l'élaboration de documents tels que le Cadre stratégique de résultats. Des techniques de gestion des risques devaient être utilisées de manière plus systématique lors de l'établissement du Programme et Budget et, compte tenu de la dématérialisation accrue des activités d'appui de l'OIM, il y avait lieu de renforcer les capacités de l'Organisation en matière de cybersécurité. Outre le Cadre stratégique de résultats – qui devrait faire l'objet d'une séance d'information spéciale –, il convenait de mettre au point un système intégré et ouvert pour rendre compte des résultats administratifs et financiers. L'OIM devrait participer pleinement aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection.

24. Une autre représentation s'est félicitée de l'accroissement sensible des financements octroyés à la région Afrique et a demandé des informations complémentaires sur les changements qu'il était proposé d'apporter à la structure organisationnelle de l'OIM, souhaitant notamment savoir si ce remaniement aurait des incidences sur la structure d'information au Siège et pour les directeurs régionaux. Elle a également demandé des précisions sur les fonctions de gestion des ressources qui avaient été regroupées au Bureau régional de Nairobi, souhaitant savoir si les gains d'efficacité escomptés compenseraient le coût du déclassement du Bureau régional de Pretoria et comment ce dernier était supposé fonctionner de façon optimale étant donné qu'il était prévu de diminuer le budget qui lui était alloué et de recruter un seul membre du personnel supplémentaire. Les États Membres d'Afrique australe devraient être consultés avant la mise en œuvre de ces

changements, qui devraient tenir compte du contexte régional. La communication d'informations sur la structure prévue de l'ensemble des bureaux régionaux d'Afrique serait appréciée.

25. La Directrice générale a dit qu'elle se réjouissait à la perspective de poursuivre les consultations avec les États Membres sur les réformes en cours, notamment concernant le Cadre stratégique de résultats et la gestion axée sur les résultats. Sous la direction de l'Administration précédente, le Conseil avait décidé de financer le regroupement de l'appui administratif au sein de certains bureaux régionaux en vue d'améliorer l'efficacité, en particulier dans les cas où certaines activités se chevauchaient. Les conclusions d'un examen externe des bureaux régionaux, qui étaient attendues pour 2024, seraient communiquées aux groupes régionaux et ces derniers seraient invités à exprimer leurs points de vue.

26. Le Conseil a adopté la résolution n° 1408 relative au Programme et Budget pour 2024.

c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation

27. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa trente-troisième session, le Comité permanent avait examiné le dixième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (document S/33/5). Pendant la période considérée, le nombre total d'États Membres et observateurs et d'autres États et territoires dans lesquels l'Organisation jouissait des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013 avait été porté à 104. Toutefois, l'absence de privilèges et immunités ou leur application incomplète – en particulier l'immunité de juridiction, l'inviolabilité des locaux et des archives de l'OIM, l'exonération fiscale et l'immunité à l'égard des mesures restrictives relatives à l'immigration – entraînaient des difficultés opérationnelles et financières particulières pour l'Organisation.

28. Le Comité permanent avait pris note du rapport et avait recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies. Il avait également demandé au Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM d'examiner les difficultés récurrentes auxquelles l'OIM était confrontée en ce qui concernait ses privilèges et immunités, en vue d'identifier des solutions pour examen par le Comité permanent.

29. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité permanent de demeurer saisi de la question et a réitéré son appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

d) Autres points examinés aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

30. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil d'un certain nombre d'autres points examinés aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent.

i) Résolutions et décisions

31. À sa trente-deuxième session, conformément à la résolution du Conseil n° 1403 du 30 novembre 2022, le Comité permanent avait adopté les résolutions n° 32, 33 et 34 du 27 juin 2023 prenant note du Rapport annuel 2022, approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 et approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2023, respectivement.

32. À cette même session, le Comité permanent avait également adopté le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2024, tel qu'il était reproduit dans le document S/32/3.

33. À sa trente-troisième session, le Comité permanent avait recommandé que le Conseil autorise la prolongation du contrat de la Directrice générale adjointe chargée des opérations jusqu'à l'aboutissement du processus de nomination aux postes de directeur général adjoint.

ii) Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

34. Aux trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les thèmes ci-après, qui avaient été choisis par les États Membres :

- Approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes ;
- Renforcement de la protection sociale des migrants et des populations en situation de vulnérabilité, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- Obtenir des résultats grâce aux données à des fins d'action, d'analyse et de prévision ;
- Adaptation des programmes de migration de main-d'œuvre fondée sur les compétences pour les personnes ayant des besoins en matière de protection internationale.

35. Au terme de discussions entre les États Membres sur chaque présentation, le Comité permanent avait pris note des documents fournis par l'Administration.

iii) Autres rapports et informations

36. À ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, le Comité permanent avait également examiné un certain nombre de rapports, de présentations et d'informations sur des sujets intéressant les États Membres et en avait pris note.

37. Le Conseil a pris note des décisions mentionnées aux paragraphes 30 à 32 *supra* et a autorisé la prolongation du contrat de la Directrice générale adjointe chargée des opérations jusqu'à l'aboutissement du processus de nomination aux postes de directeur général adjoint.

38. Pour conclure, le Conseil a adopté la résolution n° 1409 du 27 novembre 2023 prenant note des rapports sur les trente-deuxième et trente-troisième sessions du Comité permanent des programmes et des finances et les approuvant (documents S/32/13 et S/33/14).

Dates et lieux des prochaines sessions

39. Le Conseil a adopté la résolution n° 1410 du 27 novembre 2023, dans laquelle il a provisoirement fixé sa session régulière suivante à la fin de novembre 2024 et invité le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir deux fois au moins en 2024. Il a également adopté la résolution n° 1411 du 27 novembre 2023, dans laquelle il a décidé de tenir une session extraordinaire au premier semestre de 2024.

Rapport de la Directrice générale

40. La Directrice générale a prononcé une déclaration, complétée par un diaporama, dans laquelle elle a résumé les principaux points de son rapport au Conseil (document C/114/8)².

41. Le Conseil a pris note du document C/114/8.

² Le texte de la déclaration de la Directrice générale est disponible sur la page Web de la [114^e session du Conseil](#).

Présentation des plans de riposte de l'OIM en cas de crise pour 2024

Orateurs :

Mme Amy Pope, Directrice générale, OIM

Mme Katharina Stasch, Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Mme Khadija Mohamed Al-Makhzoumi, Ministre de l'environnement et du changement climatique, Somalie

M. Alier Deng Ruai Deng, Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

M. Jamie Munn, Directeur exécutif, Conseil international des agences bénévoles

Mme Agnieszka Kunert-Diallo, Responsable de la conformité et des questions réglementaires, LOT Polish Airlines

Modératrice :

Mme Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe chargée des opérations, OIM

42. Dans ses remarques complétées par un diaporama, la Directrice générale a présenté la plateforme mondiale de gestion des crises. Bien que l'OIM suive traditionnellement une approche de financement fondée sur les projets, les délais entre la demande de ressources financières et leur mise en œuvre l'avaient conduite à adopter un modèle permettant de planifier les ressources nécessaires sur une base annuelle. S'il était très probable que les crises humanitaires se multiplient lors des décennies à venir, il était possible de prévenir la plus grande part de la mobilité humaine qui en découlerait au moyen d'efforts soutenus. Ces efforts nécessitaient toutefois un appui financier de la part des États Membres, et la plateforme mondiale de gestion des crises permettrait d'accroître la transparence sur l'utilisation des ressources financières par l'OIM en fournissant des renseignements détaillés sur les activités planifiées et les besoins de financement.

43. Le montant des demandes de financement pour l'année à venir s'élevait à 4 milliards de dollars É.-U., qui seraient utilisés de manière holistique sur plus d'une année ; un financement plus souple permettrait à l'OIM d'être mieux à même de soutenir les communautés en difficulté. Les chiffres liés au financement seraient publiés sur la plateforme. Des investissements seraient réalisés en faveur de la localisation de façon à pérenniser l'action menée et l'accent serait mis sur les partenariats et la coordination, notamment avec les gouvernements et organisations représentés par les intervenants.

44. Le Conseil a visionné une vidéo relative à la plateforme mondiale de gestion des crises.

45. Selon la Directrice générale adjointe chargée des opérations, les crises climatiques qui avaient rendu près de 400 millions de personnes tributaires d'une aide humanitaire ne feraient que s'intensifier. La communauté humanitaire demeurerait résolue à fournir cette aide malgré l'insuffisance des fonds, et les divers partenaires de l'OIM étaient déterminés à alléger les souffrances en prenant des mesures qui favorisaient le redressement et conduisaient à des solutions à long terme. Elle a demandé aux participants d'exprimer leurs points de vue sur les sujets suivants : les voies vers des solutions concernant les interventions humanitaires ; la collaboration visant à atténuer les incidences des catastrophes et du changement climatique ; le rôle du développement résilient au changement climatique dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique ; les approches centrées sur les personnes ; et la coopération fructueuse entre l'OIM et ses partenaires.

46. Mme Stasch a dit que le Gouvernement allemand revoyait actuellement sa stratégie humanitaire pour la période 2024-2028 en vue de trouver un équilibre entre l'aide humanitaire fondée sur les besoins et des programmes permettant de maximiser l'efficacité et l'efficace de cette aide. Les solutions devaient être inclusives et à cette fin, les décisions de financement relatives à l'aide humanitaire et de développement étaient orientées par la politique étrangère ouvertement féministe de l'Allemagne, l'accent étant mis sur les droits, la représentation et les ressources. Faire face au changement climatique, qui exacerbait les besoins humanitaires partout dans le monde, constituait une autre priorité. Le Gouvernement de son pays reconnaissait qu'un financement pluriannuel souple était essentiel pour assurer une aide efficace fondée sur les besoins, car il permettait une réactivité accrue et pouvait servir à combler les déficits en matière de contributions à affectation spéciale. L'Allemagne s'était par conséquent engagée, au titre du Grand Bargain, à améliorer la qualité des financements qu'elle octroyait. En outre, elle avait collaboré avec l'OIM pour mettre en place deux programmes financés par des contributions à affectation relativement non contraignante, le Programme humanitaire mondial pour l'Afrique et le Programme mondial d'intervention d'urgence, qui avaient déjà été mis à profit conjointement avec l'Organisation pour intervenir rapidement en cas de crises tant prolongées que soudaines. Toutefois, un financement plus souple supposait une responsabilité accrue et l'application de normes de conformité plus strictes de la part des partenaires, ainsi qu'une approche coordonnée de la gestion des risques, en particulier au vu des risques de détournement de l'aide. Il était également important que les partenaires d'exécution associent les parties prenantes locales à la conception et à la mise en œuvre des projets. L'objectif principal du Gouvernement allemand était d'encourager des partenariats fondés sur la confiance et sur la transparence.

47. Mme Al-Makhzoumi a dit que le conflit de longue date et les inondations sans précédent dues aux effets du changement climatique avaient entraîné d'importants déplacements internes et une faim généralisée en Somalie. De ce fait, son Gouvernement avait pleinement conscience de l'importance d'un développement résilient au changement climatique pour l'atténuation des conséquences des catastrophes et avait réaffirmé son engagement face au changement climatique en signant la Déclaration ministérielle élargie de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique. En outre, il collaborait avec l'OIM pour briser le cercle vicieux du conflit et des effets du changement climatique qui affectaient directement la vie des personnes dans le pays. Alors que la majorité des Somaliens dépendaient d'activités pastorales et agricoles et sensibles au climat, des phénomènes météorologiques extrêmes les exposaient à des conflits liés aux maigres ressources naturelles. Les communautés manquaient de ressources financières, techniques et informationnelles pour renforcer leur résilience au changement climatique, et de connaissances sur la préparation aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes. Pour y remédier, des projets collaboratifs étaient en cours, notamment dans le but d'améliorer la gestion de l'eau, de sensibiliser les jeunes au changement climatique et de donner aux femmes les moyens de commercialiser des technologies d'adaptation et de les distribuer à plus grande échelle, dans le cadre d'efforts globaux visant à renforcer les capacités d'adaptation des populations exposées à des vulnérabilités en Somalie. Les phénomènes météorologiques extrêmes continueraient probablement de se produire, et de s'intensifier. Cependant, en intégrant des stratégies de résilience climatique dans sa politique nationale, le Gouvernement n'entendait plus se contenter de répondre aux catastrophes, mais mettre en place des mesures durables en amont pour atténuer leurs effets à la faveur d'une approche collaborative. Ainsi, il cherchait à aborder les défis liés au changement climatique comme des enjeux de développement plutôt que comme des enjeux purement humanitaires.

48. M. Deng a dit que face au changement climatique, il fallait adopter une approche globale reposant sur des données, l'analyse des risques, des mécanismes de financement et un développement résilient au changement climatique. Le Soudan du Sud était extrêmement vulnérable aux effets des aléas naturels, notamment la sécheresse et les inondations, le changement climatique ayant des incidences indirectes sur la paix et la sécurité dans le pays. L'éclatement d'un conflit au

Soudan plus tôt en 2023 avait occasionné des déplacements massifs vers le Soudan du Sud et causé une augmentation des prix de la nourriture et des carburants, en particulier dans les États du nord, amplifiant de fait la vulnérabilité des populations locales et entraînant des risques élevés en matière de protection. Dans ce contexte, des données et une analyse des risques de qualité étaient essentielles pour prendre des décisions éclairées et adopter des stratégies d'intervention efficaces. Le Gouvernement était résolu à renforcer ses capacités à cet égard et entendait collaborer avec des organisations internationales, dont l'OIM, ainsi qu'avec des instituts de recherche sur le climat, pour assurer une évaluation des risques appropriée et des interventions rapides. Des mécanismes de financement étaient nécessaires pour que les stratégies de résilience climatique se traduisent par des interventions concrètes, mais, généralement, les pays qui connaissaient des problèmes de paix et de sécurité recevaient des ressources bien moindres que d'autres contextes de développement. Par conséquent, il était primordial de collaborer avec les partenaires internationaux. Son Gouvernement entendait créer un environnement propice pour que le secteur privé investisse dans des infrastructures et une agriculture résilientes au changement climatique, ainsi que dans des projets liés aux énergies renouvelables comme la centrale solaire qui alimentait le pôle humanitaire de Malakal géré par l'OIM. Il fallait intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans les politiques nationales et dans la planification du développement, ce qui à terme nécessiterait d'investir dans des infrastructures et des pratiques résilientes aux chocs climatiques. Le Gouvernement avait pour objectif de réduire les vulnérabilités en intégrant la résilience climatique dans les initiatives de développement, et avait renforcé son engagement à agir face au changement climatique en signant la Déclaration ministérielle élargie de Kampala. Un développement résilient au changement climatique pouvait contribuer à faire évoluer le discours sur les pertes et les préjudices en privilégiant des mesures de résilience en amont plutôt que des efforts visant à faire face aux conséquences d'une catastrophe, ce qui permettait de réduire les pertes humaines et économiques tout en favorisant la durabilité et l'autosuffisance à long terme.

49. M. Munn a fait observer que, du point de vue des ONG, il était important de mettre l'humain au premier plan. Son organisation rassemblait les voix d'ONG du monde entier en portant une attention particulière à la représentation des pays du Sud, et comportait des structures formelles et informelles, notamment des groupes communautaires. La localisation, un terme qui avait émergé à la suite de l'adoption du Grand Bargain lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, supposait d'entendre réellement les voix des personnes concernées – les femmes et les filles, les jeunes, les migrants climatiques et les personnes vivant dans des régions touchées par un conflit. Il convenait de prendre en compte les aspirations de ces personnes pour l'avenir lors de la conception des programmes plutôt que de s'appuyer sur des généralisations. À cet égard, l'orateur s'est félicité des contributions apportées par les représentations du Soudan du Sud et de la Somalie aux débats. La localisation reposait sur l'appropriation par les pouvoirs publics des efforts humanitaires, et la voix des autorités locales était tout aussi importante que celle des gouvernements centraux. Les voix des citoyens, des entités locales et des autorités locales se faisaient de plus en plus entendre dans les enceintes basées à Genève. Les discussions et l'élaboration des politiques devraient être conduites par les pays concernés par l'intermédiaire de ces voix locales ; l'OIM participait à un certain nombre d'initiatives de ce type.

50. Mettre l'humain au premier plan passait également par la responsabilité. La responsabilité des ONG vis-à-vis des populations touchées par une crise faisait l'objet de débats depuis au moins 20 ans. Malgré des évolutions terminologiques, il était difficile de dire si beaucoup de choses avaient changé dans la pratique. La protection était un domaine clé de la responsabilité qui nécessitait d'écouter et d'observer et, surtout, de sensibiliser les personnes touchées ainsi que les membres du personnel des ONG. Enfin, le principe d'humanité sous-tendait le fait de mettre l'humain au premier plan et n'était généralement pas remis en question comme pouvaient l'être les principes de neutralité et d'impartialité, et par conséquent constituait un point de départ et déterminait la voie à suivre.

51. Mme Kunert-Diallo a expliqué que la compagnie aérienne pour laquelle elle travaillait avait noué en 2021 un partenariat avec l'OIM dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes en vue de réaliser l'objectif stratégique de LOT Polish Airlines en matière de responsabilité sociale et de protection des droits humains. Dans le cadre de ce partenariat, 25 % des employés de l'entreprise avaient suivi une formation. Le personnel de bord représentait le groupe d'employés le plus important de la compagnie aérienne et le plus exposé au phénomène de la traite des personnes, mais la formation était également dispensée au personnel au sol. La formation avait donné aux membres du personnel les moyens de repérer et de signaler les passagers vulnérables à la traite des personnes, comme cela s'était produit dans un aéroport européen la semaine précédente. D'autres mesures avaient été prises, notamment la création d'un réseau de contacts au sein des ministères publics et l'adoption de lignes directrices relatives à la traite des personnes. L'entreprise de l'oratrice étudiait actuellement la possibilité de coopérer avec d'autres acteurs du marché, en particulier les aéroports et l'Autorité de l'aviation civile, et espérait que son exemple encouragerait d'autres compagnies aériennes du secteur privé à agir contre la traite des personnes.

52. La Directrice générale a remercié les intervenants pour leurs contributions et a dit que l'OIM entendait associer tous les États Membres à la plateforme mondiale de gestion des crises afin de mettre au point des solutions plus durables.

53. Le Conseil a visionné une vidéo au cours de laquelle un poème sur le thème des déplacements a été lu.

Débat général³

54. Des déclarations ont été faites par les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Samoa, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

55. Des déclarations ont également été faites par l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, par l'Égypte au nom du Groupe des États arabes, par l'Observatrice permanente de l'Union européenne au nom des États membres de l'UE, par la République de Corée au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, et par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique.

56. D'autres déclarations ont été faites par trois observateurs, à savoir l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, l'Ordre souverain de Malte et l'Organisation de la coopération islamique.

57. Des États Membres et observateurs ont remercié la Directrice générale pour son rapport détaillé et ont pris note du fait que des discussions auraient lieu en vue d'identifier les priorités de

³ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

l'Organisation pour la période 2024-2028. Ils ont salué le fait que les programmes mettaient l'accent sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, les solutions en matière de mobilité climatique et l'amélioration des voies régulières. Ils ont encouragé l'Administration à réunir diverses parties prenantes (société civile, autorités locales, secteur privé, milieux universitaires et communautés touchées par une crise, entre autres) afin de veiller à ce que ces voies soient fondées sur les droits humains et reposent sur des solutions mondiales globales et coordonnées, procédant d'une approche associant l'ensemble de la société et prenant en compte les routes dans leur ensemble, et tenant dûment compte du risque de fuite des cerveaux. Ils se félicitent des efforts déployés par l'OIM pour remédier à la diminution des voies régulières en améliorant les programmes de mise en adéquation des compétences, de formation et d'éducation, en renforçant la mobilisation du secteur privé et en utilisant des données afin de pallier les pénuries de main-d'œuvre à l'échelle mondiale. En outre, ils ont salué le fait que l'Administration prévoyait d'investir dans la gestion et l'analyse des données et ont exhorté l'OIM à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies à des fins de partage de données et d'interopérabilité.

58. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance des processus de réforme interne en cours et ont souligné que la nouvelle équipe de direction devait rester déterminée à garantir l'efficacité, la transparence, le contrôle, la responsabilité, la prise en compte équilibrée des besoins et des priorités des pays dans lesquels l'OIM intervenait ainsi qu'une représentation géographique équitable parmi les membres du personnel de l'Organisation. Le plan stratégique pour 2024-2028 et le Cadre de gouvernance interne 2.0 devaient reposer sur les processus de réforme, et être orientés par les conclusions et les recommandations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et du réseau UN Advisory Alliance ainsi que par les évaluations réalisées par le Gouvernement britannique. Il convenait de s'attacher principalement à améliorer la gouvernance tout en maintenant les capacités d'intervention ; à accroître l'investissement dans le renforcement des fonctions de base comme la gestion des risques et la surveillance interne de l'OIM, dans un contexte de croissance budgétaire rapide ; et à promouvoir des mécanismes internes d'administration de la justice robustes. L'un des principaux défis stratégiques auxquels l'OIM était confrontée demeurait de trouver le moyen de renforcer ses fonctions de base tout en conservant sa souplesse opérationnelle, vivement appréciée.

59. Plusieurs orateurs ont salué l'approche soucieuse des questions de genre adoptée par l'OIM et en particulier le lancement de sa nouvelle initiative multipartite, le Laboratoire GenMig de recherche stratégique sur le genre et la migration, qui menait essentiellement des travaux de recherche en vue de favoriser la prise en compte des questions de genre dans les politiques, les opérations, les programmes et les pratiques migratoires. Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des défis migratoires auxquels la communauté internationale était confrontée, des orateurs ont par ailleurs salué les efforts déployés par l'Administration pour obtenir des fonds sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante, diversifier sa base de financement, développer les partenariats avec le secteur privé et lancer le programme d'ambassadeurs itinérants. Depuis l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les attentes des États Membres vis-à-vis de l'OIM avaient augmenté et il était primordial que l'Organisation puisse mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à ces attentes et réaliser le potentiel qu'offrait la migration.

60. Passant aux sujets externes, de nombreux observateurs et représentations se sont dits très préoccupés par les situations humanitaires en Ukraine, en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, dans la région du Sahel, au Soudan, en Haïti et ailleurs. Malgré les difficultés que l'OIM rencontrait dans ces contextes, elle avait démontré par ses interventions sa détermination et sa capacité à répondre à des besoins dans le monde entier grâce à ses bureaux de pays efficaces et à sa souplesse sur le terrain. Les orateurs ont également salué les efforts déployés sans relâche par les membres du personnel de l'OIM – souvent dans des circonstances difficiles voire dangereuses – pour

apporter une aide humanitaire rapide aux personnes en situation de vulnérabilité et pour promouvoir des migrations sûres, régulières et ordonnées.

61. Il incombait à la communauté internationale de réguler la mobilité humaine afin que les migrants puissent voyager dans des conditions dignes et dans le respect des règles, et pour faire en sorte que les migrations profitent à tous. Les droits des migrants devaient être protégés face à l'intensification du profilage racial, des discriminations, de la xénophobie et d'autres formes de traitement inhumain. La manière dont les travailleurs migrants étaient traités ne devrait pas dépendre de leur utilité ; les termes tels que « réaffectation » et « partage du fardeau » réduisaient les migrants à des marchandises. L'OIM contribuait de manière déterminante à protéger la dignité et les droits des migrants, et à faciliter la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination en vue d'atténuer les difficultés liées à la fuite des cerveaux et de consolider les contributions positives des migrants au développement durable. Elle jouait également un rôle de premier plan dans le développement d'un discours positif sur les contributions des migrants, l'évolution du discours sur la migration et la lutte contre la xénophobie, et elle faisait office de catalyseur pour la pleine réalisation du potentiel des migrations internationales.

62. De nombreux États Membres et plusieurs observateurs, notamment mais pas exclusivement ceux qui accueillaient d'importantes populations de réfugiés, estimaient qu'il y aurait tout intérêt à appréhender la migration dans le cadre d'un multilatéralisme solide et d'une coopération mondiale, continentale et régionale reposant sur de véritables partenariats – et pas uniquement sur des relations donateur-bénéficiaire – et sur une responsabilité commune mais distincte, les États devant respecter les préoccupations et les besoins de chacun et travailler main dans la main pour lutter contre la pauvreté et les inégalités qui touchaient une grande partie de la population mondiale et constituaient des facteurs de mobilité. Le fait qu'un nombre croissant de personnes étaient contraintes de migrer dans des conditions toujours plus précaires montrait qu'il fallait s'attaquer aux causes structurelles de la migration. Tant la crise économique ayant suivi la pandémie de COVID-19 que les conflits, le changement climatique et la pénurie de ressources avaient des incidences négatives sur les flux migratoires, encourageaient la migration irrégulière et favorisaient les activités illégales telles que la traite des personnes.

63. Un orateur a appelé l'attention sur le fait que des efforts devaient également être déployés pour décourager les personnes de migrer et pour démanteler le modèle économique des passeurs ; à cette fin, il convenait de s'attaquer aux causes profondes de la migration par le règlement pacifique des conflits armés et par des stratégies consistant à investir dans les économies sous-développées afin de créer des emplois, de permettre aux pays en développement de retenir leurs populations et de veiller à ce que tout un chacun jouisse du droit fondamental de vivre en paix dans son pays.

64. S'agissant particulièrement du lien entre la migration et le changement climatique, de nombreux États Membres ont annoncé avoir signé la Déclaration ministérielle élargie de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique à l'occasion du Sommet africain sur le climat de 2023 tenu en septembre, ainsi que le cadre régional sur la mobilité climatique du Pacifique lors de la 52^e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique tenue en novembre, mais ont souligné que davantage d'efforts devaient être fournis. À cet égard, ils ont salué la décision prise sans tarder par l'Organisation d'accorder une place centrale, dans le débat de haut niveau, à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique. La mobilité due au changement climatique était un phénomène complexe et nécessitait une approche globale ainsi que des réponses durables en ce qui concernait le renforcement de la résilience des communautés, l'alerte rapide, l'atténuation et l'adaptation. Il était essentiel d'investir pour limiter les pertes autres qu'économiques dues au changement climatique ; il convenait donc de rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices dès que possible, de renforcer le financement de l'action climatique, et d'intensifier l'aide

publique au développement et de la rendre plus accessible et adaptée aux besoins en vue d'appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation.

65. De nombreux États Membres, en particulier des pays champions du Pacte mondial, ainsi qu'un observateur ont réaffirmé leur engagement à l'égard des objectifs du Pacte mondial, qui mettaient l'accent sur la responsabilité partagée des États de respecter les besoins migratoires et de protéger tous les migrants. Les orateurs ont souligné l'importance du rôle joué par l'OIM en tant qu'organisation coordinatrice du Réseau des Nations Unies sur les migrations et l'ont encouragée à intensifier ses efforts aux fins de la prise en compte systématique des questions migratoires au sein du système des Nations Unies. Certains orateurs ont appelé à verser de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, qui visait notamment à soutenir des initiatives relatives au changement climatique dans la ligne du Pacte mondial.

66. Répondant aux déclarations qui avaient été faites, la Directrice générale a remercié les États Membres de collaborer avec l'Organisation en vue de définir des voies régulières et ainsi de réaliser le potentiel qu'offrait la migration. Dans le même temps, il était important de reconnaître le risque de fuite des cerveaux. De fait, l'OIM étudiait des exemples intéressants d'accords efficaces qui venaient compléter les investissements dans des établissements de formation de manière à éviter que les pays ne perdent des talents, multipliaient par deux les retombées en formant à la fois les ressortissants qui restaient dans leur pays et ceux qui partaient à l'étranger, et encourageaient la migration circulaire. En outre, l'OIM continuerait de collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) aux fins de voies de migration régulières pour les personnes ayant des besoins en matière de protection ; la réinstallation constituait la voie la plus pérenne et les personnes éligibles à la protection accordée aux réfugiés ne devaient pas en être privées parce que de nouvelles voies étaient en train d'être mises en place pour les personnes ne pouvant prétendre à ce type de protection.

67. La Directrice générale a remercié les États Membres – en particulier ceux qui avaient versé des contributions sans affectation spéciale – pour leur concours aux opérations de l'OIM et a souligné que l'Organisation avait besoin du soutien de la communauté internationale pour remédier à des situations humanitaires de plus en plus complexes dans de nombreuses régions du monde et pour répondre aux besoins des communautés accueillant un grand nombre de migrants et de réfugiés.

68. La Directrice générale a félicité les pays champions du Pacte mondial pour les efforts qu'ils avaient fournis en vue d'identifier des approches innovantes aux fins de la réalisation des objectifs du Pacte mondial, qui continuaient d'occuper une place centrale dans les activités de l'OIM, et de faire progresser les travaux relatifs au deuxième cycle d'exams régionaux du Pacte mondial, qui aurait lieu en 2024.

69. L'Administration avait déjà donné suite à la demande d'améliorer la représentation géographique au sein du personnel de l'OIM en modifiant la politique linguistique, qui avait entravé le recrutement de ressortissants de la région Asie-Pacifique par exemple. L'Organisation avait utilisé les ressources accrues qu'elle avait obtenues auprès des États Membres en assurant un haut niveau de transparence, de contrôle et de conformité, tout en conservant sa souplesse et sa réactivité.

70. De nombreux pays subissaient déjà les effets du changement climatique, souvent en plus d'autres vulnérabilités ou difficultés telles que des conflits et alors qu'ils accueillait des populations de migrants. Pour les petits États insulaires en développement en particulier, l'enjeu devenait existentiel et il était crucial de renforcer la résilience des communautés de ces pays et d'ailleurs. L'OIM faisait de cette question une priorité précisément parce que les communautés ne possédaient pas les ressources et la résilience nécessaires pour s'adapter assez rapidement au changement climatique. Elle continuerait de faire face aux effets du changement climatique sur la mobilité humaine, en

employant une approche globale centrée sur les personnes et fondée sur des données pour orienter la mobilisation des ressources.

71. Quatre États Membres ont exercé leur droit de réponse au sujet des déclarations faites par d'autres États Membres lors du débat général. En retour, un autre État Membre a ensuite exercé lui aussi son droit de réponse.

Débat de haut niveau – Effets du climat sur la mobilité humaine : appel mondial en faveur de la recherche de solutions⁴

72. Dans ses remarques liminaires, la Directrice générale a dit que le changement climatique était désormais, devant les conflits, le principal facteur de déplacement dans le monde, exacerbant les problèmes humanitaires et laissant les personnes face à un choix impossible : rester dans des environnements où leur vie était menacée ou partir sans garantie de sécurité ou de stabilité. La mobilité climatique était désormais une priorité mondiale absolue et il était de plus en plus admis qu'il fallait intégrer la migration dans les discussions sur le climat, notamment dans le cadre de la COP 28. Aux côtés des États Membres, l'OIM répondait de manière concrète aux effets du changement climatique sur le terrain, par exemple dans le cadre de projets d'agriculture régénératrice en Somalie et en œuvrant à la résolution de différends liés aux ressources en eau au Yémen. Cependant, dans des cas plus extrêmes, des solutions étaient requises pour apporter une aide aux personnes contraintes de quitter des régions devenues inhabitables. Une gestion efficace des migrations permettrait aux personnes de prendre des décisions sûres et éclairées concernant leur propre mobilité face au changement climatique, en leur donnant la possibilité d'emprunter une voie de migration régulière avant d'être déplacées. Les activités de l'Organisation en matière de mobilité climatique visaient donc à couvrir trois aspects : la préparation aux crises et la prévention à l'intention des personnes souhaitant rester ; des solutions migratoires qui permettraient aux personnes de partir en cas de nécessité ; et des mesures préventives pour les personnes déjà en train de migrer.

73. La stratégie institutionnelle de l'OIM avait été consignée dans une feuille de route sur la mobilité climatique qui définissait une approche globale de cette question. Dans le cadre de ces efforts, des laboratoires d'innovation pour la mobilité climatique en cours de création en Afrique et en Asie devraient permettre aux membres des communautés, aux jeunes, aux pouvoirs publics et aux partenaires des Nations Unies d'échanger des idées, et de concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes. Les données joueraient également un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs généraux de l'Organisation : elles pourraient contribuer à prévenir les déplacements mêmes en assurant une utilisation plus efficace du temps et des ressources. Dans cette optique, l'Institut mondial des données de l'OIM générerait d'ores et déjà des données à des fins d'action, d'analyse et de prévision.

74. Pour réaliser des progrès, il conviendrait de mobiliser un large éventail de partenaires, y compris la société civile, d'autres organismes des Nations Unies et le secteur privé. Des ressources financières supplémentaires seraient également nécessaires à court terme. Toutefois, un investissement dans des solutions durables étayées par des données et des analyses de qualité permettrait, à terme, de réduire les coûts car cela favoriserait le développement de sociétés plus résilientes et plus pacifiques, atténuant ainsi les risques et les vulnérabilités. Pour cela, il était indispensable de comprendre les besoins des États Membres. Les gouvernements avaient déjà fait montre de leur détermination à se saisir de la question de la mobilité humaine liée au climat et la Directrice générale se réjouissait à la perspective de recevoir des orientations et un soutien de leur part alors que l'Organisation continuait d'œuvrer pour aider les personnes et les communautés touchées par le changement climatique.

⁴ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

75. Dans un message vidéo, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé l'attention sur le triste sort des petits États insulaires en développement, dont son propre pays, la Trinité-et-Tobago, qui étaient confrontés à la menace existentielle de l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique. Cette menace entraînait des répercussions profondes sur la stabilité de ces États et les flux migratoires. Alors que des millions de personnes avaient déjà entrepris de migrer, il était essentiel d'œuvrer en faveur de solutions ambitieuses afin de protéger aussi bien les personnes que la planète. Les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement, étaient touchés de manière disproportionnée par la crise climatique, à l'instar des personnes en situation de vulnérabilité, dont les femmes et les filles, les jeunes, les personnes présentant un handicap et les populations autochtones. À la veille de la COP 28, il était impératif d'accélérer l'action menée en faveur de mesures d'atténuation et d'adaptation et de mobiliser des ressources appropriées et accessibles pour financer l'action climatique. Il fallait des solutions intégrées et orientées vers l'action, reposant tant sur l'expertise scientifique que sur les savoirs traditionnels des communautés, qui s'inscrivaient dans une approche ascendante plaçant l'humain au cœur des interventions. Plus qu'un simple enjeu, la mobilité climatique pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en matière de croissance, d'adaptation et de prospérité partagée aux fins d'une véritable justice climatique.

76. Des déclarations – prononcées dans de nombreux cas par le Président, le Premier ministre ou un membre de leur cabinet – ont été faites par les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Guyane, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Malte, Népal, Nigéria, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Somalie, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Türkiye, Tuvalu et Zimbabwe.

77. Des déclarations ont également été faites par l'Observatrice permanente de l'Union européenne au nom des États membres de l'Union et par trois observateurs, à savoir Bahreïn, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et l'OIT.

78. Des orateurs ont convenu qu'il était urgent d'agir pour faire face au changement climatique ainsi qu'aux migrations et aux déplacements dus au changement climatique, qui se produisaient déjà dans de nombreux pays. Dans certains cas, les incidences du changement climatique étaient aggravées par d'autres facteurs tels que la présence de personnes déplacées dans des zones de vulnérabilité, ou constituaient un facteur de conflit entraînant des déplacements. Plusieurs orateurs ont souligné que les petits États insulaires en développement, d'autres États insulaires et les zones côtières de faible altitude étaient particulièrement vulnérables aux incidences néfastes du changement climatique, du fait de l'élévation du niveau de la mer et de phénomènes météorologiques extrêmes. Les pays en développement ainsi que la région du Pacifique, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie étaient eux aussi particulièrement touchés par le changement climatique, y compris en tant que facteur de déplacement. Pour un grand nombre de pays en développement et d'îles de faible altitude, les conséquences du changement climatique constituaient une menace existentielle manifeste : deux représentations ont fait observer que l'identité et l'héritage culturels risquaient de disparaître dans les régions où la terre reculait. Trois représentations ont souligné la nécessité de préserver la qualité d'État en cas de perte complète du territoire et l'une d'entre elles a appelé les participants à soutenir l'Initiative des nations montantes (Rising Nations Initiative) lancée à cette fin.

79. Certaines représentations ont relevé l'intérêt que présentait l'action visant à limiter le changement climatique pour faire face à la migration due au changement climatique. D'autres ont appelé à intégrer la migration dans l'action menée dans le domaine du changement climatique ou du

développement durable, et ont préconisé de l'inclure dans les plans de réduction des risques de catastrophe. Il fallait par ailleurs agir pour combattre la traite des personnes. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance d'adopter une approche fondée sur les droits humains pour gérer les incidences du changement climatique sur la migration. Une oratrice a lancé un appel pour que les normes internationales existantes en matière de protection soient remaniées afin d'inclure les migrants climatiques et en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants, et un autre orateur a demandé que les projets relatifs à la migration climatique profitent à toutes les parties – les migrants, les pays d'accueil et les pays d'origine.

80. Les pays en développement avaient besoin de financements pour faire face aux conséquences du changement climatique et pour prendre des mesures permettant de prévenir les déplacements. Deux membres du Conseil ont invité l'OIM et les États Membres à mettre en œuvre des mécanismes de financement et d'investissement en faveur du climat, tandis que d'autres ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts en faveur du fonds pour les pertes et les préjudices lors de la COP 28. Certains membres du Conseil ont fait remarquer que les pays en développement subissaient de plein fouet les conséquences du changement climatique, alors qu'ils comptaient parmi ceux ayant le moins contribué à ce phénomène. L'un d'entre eux a appelé les pays développés à accroître les financements en faveur de l'action climatique, le renforcement des capacités et le transfert de technologies au bénéfice des pays les plus touchés par le changement climatique, tandis qu'un autre a souligné la nécessité d'une justice climatique et de réparations. Un membre du Conseil a appelé les pays développés à soutenir les initiatives visant à alléger la dette des pays en développement, tandis qu'un autre a préconisé d'élargir la base de donateurs pour le financement de l'action climatique. L'accès à des financements innovants à des conditions de faveur a été suggéré par une autre oratrice. Un État Membre a insisté sur le fait que l'OIM avait besoin de financements souples pour être en mesure d'intervenir rapidement en cas de crise et a encouragé les gouvernements à allouer 5 % de leurs fonds humanitaires à des mesures préventives.

81. Dans certaines situations, la migration constituerait une solution face aux conséquences du changement climatique et certaines représentations ont pris note des perspectives offertes par la migration de main-d'œuvre. Quelques représentations ont dit qu'il fallait faire en sorte qu'il soit possible de rester au lieu de partir et l'une d'entre elles a souligné qu'il était important que la migration reste une démarche volontaire, tandis qu'une autre a fait remarquer que des investissements étaient nécessaires pour que cela soit possible. Une autre représentation a insisté sur le fait que des accords étaient nécessaires pour faciliter la migration climatique vers des pays moins vulnérables aux conséquences du changement climatique plutôt que vers des pays voisins eux aussi touchés. L'OIM a été appelée à soutenir la mise en œuvre des cadres et voies de mobilité humaine existants. Des orateurs ont évoqué plus particulièrement le traité « Falepili Union », le cadre régional sur la mobilité climatique du Pacifique, la Déclaration ministérielle élargie de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique ainsi que l'Initiative Nansen. Une oratrice a fait observer qu'il était important de disposer d'un cadre juridique efficace en matière de migration et a encouragé la résolution des problèmes opérationnels à l'échelle nationale.

82. Plusieurs représentations ont fait remarquer que l'OIM devait axer ses efforts sur la collecte de données ; certaines ont insisté sur la nécessité d'analyser des données pour anticiper les changements et les schémas de mobilité, tandis que d'autres ont mis en avant la recherche sur le changement climatique et la mobilité humaine, qui pourrait éclairer la prise de décisions et l'élaboration des politiques. Une représentation a fait observer qu'il incombait aux pouvoirs publics d'analyser les migrations dans le contexte du changement climatique, et une autre a appelé à intensifier la collaboration régionale et internationale en vue d'améliorer la qualité des données. Une autre a invité l'OIM à appuyer l'échange et la compilation d'informations stratégiques pertinentes, et à établir un réseau universitaire pour les politiques migratoires. Deux membres ont requis un accès à des informations relatives aux voies de migration et l'un d'entre eux a également prié l'OIM de fournir

des renseignements sur les vulnérabilités des migrants climatiques. Un membre du Conseil a souligné la nécessité d'examiner la manière dont les facteurs liés au climat interagissaient avec des causes de migration plus immédiates, et à ne pas surévaluer le facteur du changement climatique. Un autre a invité l'OIM à contribuer à l'élaboration de réponses aux demandes de soutien des petits pays en développement qui étaient touchés de manière disproportionnée par le changement climatique. Un autre orateur a proposé que l'OIM contribue à la facilitation d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre et de partenariats relatifs au développement des compétences.

83. Des orateurs ont remercié l'OIM d'avoir organisé le débat de haut niveau sur la mobilité humaine et le changement climatique, en particulier au vu de l'importance que revêtait la coopération internationale pour résoudre ces questions. L'OIM a également été remerciée pour le rôle moteur qu'elle jouait pour faire en sorte que la question de la migration due au changement climatique soit examinée sur la scène internationale, et un orateur a pris note de la représentation de haut rang de l'OIM prévue à la COP 28.

84. La Directrice générale a remercié l'ensemble des orateurs d'avoir fait part de leurs réflexions et de leurs expériences, qui mettaient en lumière les vulnérabilités des différentes communautés du monde entier. L'ampleur et l'intensité du changement climatique – et des déplacements qu'il entraînait – ne pouvaient pas être ignorées. Il était par ailleurs évident que cette question ne pouvait pas être résolue par un seul pays, mais nécessitait une action collective fondée sur les droits humains et le respect de la dignité humaine, dans le but que les migrations profitent à tous. De nombreux orateurs avaient également appelé l'attention sur la nécessité de se pencher sur la situation particulièrement vulnérable de certains groupes dans le contexte des déplacements dus au changement climatique. L'OIM s'employait à trouver des solutions qui assuraient aux personnes la plus grande agentivité possible, afin qu'elles puissent rester chez elles ou choisir de migrer de manière sûre et régulière, avec la possibilité de trouver un emploi digne et convenablement rémunéré. Plus particulièrement, l'Organisation reconnaissait qu'il était important de développer les voies de migration régulières et d'améliorer l'accès au financement de mesures d'adaptation, notamment en faveur des petites nations. En outre, elle s'associerait à d'autres organismes des Nations Unies pour appeler les États à rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices lors de la COP 28. Une grande partie du travail préparatoire avait déjà été effectuée aux fins de l'action nécessaire, notamment dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; il était désormais temps de procéder à la mise en œuvre.

Présentation du premier ambassadeur itinérant de l'OIM

85. La Directrice générale a présenté Mo Farah, champion olympique de course de fond, qui était le premier ambassadeur itinérant mondial de l'OIM.

86. Le Conseil a visionné une courte vidéo sur les réalisations de M. Farah.

87. M. Farah a déclaré qu'il était honoré d'être un ambassadeur itinérant mondial de l'OIM. En tant que survivant de la traite des personnes ayant eu la chance de surmonter cette épreuve grâce au sport, il se réjouissait à la perspective d'appuyer le travail important qu'accomplissait l'Organisation pour promouvoir des voies de migration sûres et protéger les migrants.

Clôture de la session

88. En l'absence d'autres questions, le Président a déclaré close la 114^e session du Conseil le mercredi 29 novembre 2023 à 18 h 05.